



Camping Caravaning ☆☆☆

# GRAND AIR CADU

## Conditions générales de location d'un emplacement et d'un locatif

**Réservation :** Pour réserver un mobil home, la demande de réservation doit impérativement être retournée avec un versement de 25 % du montant total de la location + frais de dossier + garantie assurance annulation facultative. Pas de frais de dossiers pour les formules week-end mobil home. **Pour réserver un emplacement**, un acompte de 60 euros + frais de réservation + assurance annulation ((facultative) sera demandé. Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée.

Pour des raisons évidentes de sécurité ou de santé, les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont admis. Le terrain de camping n'est pas habilité au sens du décret n°2002-883 du 3 mai 2002 relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs, à assurer des séjours collectifs ou individuels hors du domicile familial de mineurs de moins de 18 ans, non accompagnés de leurs administrateurs légaux

**Arrivée :** les emplacements **camping** sont disponibles à **15 h00** le jour de votre arrivée. Les **locations mobil-home** pourront être occupées à **partir de 16 h 00** le jour de votre arrivée.

**Retard :** Passé un délai de 24 heures à compter du jour et heure d'arrivée prévus, sans nouvelle du locataire, l'emplacement, le mobil-home sera reloué. Le règlement de la totalité du séjour sera exigé. Le retard ne peut entraîner de réduction de prix.

**Annulation :** toute annulation devra être justifiée et notifiée par courrier. Il vous sera retenu, ou vous restera à régler, les frais de réservation et l'assurance annulation.

**A titre d'indemnité de rupture de contrat :**

-un montant égal à 25 % du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

-Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

**Garantie assurance annulation :** Si vous l'avez souscrite, elle vous rembourse l'indemnité de rupture du contrat ci dessus-indiqué, selon les conditions prévues par le contrat (Décès ou incapacité temporaire ou permanente, dommages matériels graves à votre résidence, accident ou panne de votre moyen de transport, licenciement économique, mutation professionnelle, dommages graves à votre véhicule, modification de la date de vos congés payés par votre employeur.....) (les conditions générales du contrat sont disponibles sur internet : [WWW.assurance-annulation.eu](http://WWW.assurance-annulation.eu))

**Départ :** aucun départ anticipé ne donnera lieu à remboursement.

-les emplacements **camping** devront être libres le jour prévu du départ à **12 h 00**

-les **locations** devront être libres le jour prévu du départ avant **10 h 00**.

**Paiement :** sont acceptés les mandants, les chèques, les chèques vacances et la carte bancaire. Le solde du séjour est à régler dans les conditions suivantes :

-**camping caravaning :** la facture doit être soldée la veille du départ aux heures d'ouverture du bureau d'accueil.

-**location :** Le solde de la location et la cautions devront être réglés **4 semaines avant votre arrivée au camping**. Nous vous rappelons que la caution n'est pas encaissée, mais demandée 4 semaines avant votre séjour, afin de faciliter les admissions. Le solde, une fois réglé, vous recevrez ensuite la facture acquittée.

**Caution :** pour la **location mobil-home** une **caution de 300 €** est demandée (250€ pour couvrir toute dégradation ou disparition de matériel et **50 €** pour couvrir les frais de ménage en fin de séjour) et restituée si le logement est laissé dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires, donnera lieu à une remise en état immédiate au frais du locataire. **Nous vous rappelons que la caution n'est pas encaissée et sera restituée sous quinzaine au plus tard après votre départ par courrier.**

**Piscine :** le bermuda et short de bain sont interdits

**Invités :** ils devront être déclarés à la réception et devront s'acquitter du tarif en vigueur. Le camping Grand Air se réserve le droit de refuser l'entrée à qui que ce soit.

**Animaux :** les animaux domestiques sont acceptés sur le site (les chiens de catégorie 1 et 2 strictement interdits) . Ils ne doivent en aucun cas être enfermés ou laissés seuls ou aux abords de l'emplacement ou du locatif. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués, vaccinés. Le carnet de vaccination est obligatoire.

**Assurance :** il appartient au locataire d'être assuré en responsabilité civile. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc. ... et en cas d'accident relevant de la responsabilité civile du locataire.

**Feux :** les feux au sol, les feux d'artifices et les pétards sont strictement interdits. Les barbecues sur pied sont autorisés avec les précautions d'usage, à l'extérieur des hébergements (extincteur, seau d'eau, etc., ...) sauf arrêté préfectoral.

**Règlement intérieur :** le règlement intérieur est affiché à l'accueil. Toute personne pénétrant dans l'enceinte du camping est tenu de le respecter. En cas d'infraction au règlement intérieur la direction ou son représentant se réserve le droit d'expulser sans préavis.